

**OUEST CROISSANCE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 105 060 228 euros

Siège social : 1 rue Marie Anne du bocage

44000 NANTES

342 048 022 RCS NANTES

\* \* \*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 20 MARS 2026**

**Extrait du procès-Verbal**

\* \* \*

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie le 20 mars 2026 à 16 heures, au siège social et en visio conférence, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre simple aux associés et par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes.

Il a été établi une feuille de présence. Mention y est faite des associés participant à la présente assemblée par visioconférence et réputés présents ou représentés pour le calcul de la majorité.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit CATEL, représentant la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui constate que les associés présents, représentés ou réputés présents, possèdent 4 567 836 actions sur les 4 567 836 actions formant le capital, l'Assemblée peut en conséquence, valablement délibérer.

KPMG, Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Audrey MONPAS, est présente.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence
- les formulaires de vote par correspondance

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- les rapports du Président de la société et du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels et de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée des rapports du Président et les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

---

#### **QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**

L'Assemblée Générale décide de nommer la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (549 800 373 R.C.S VERSAILLES) représentée par Monsieur Mathieu REQUILLART, en qualité de Président, pour une durée de deux ans, le mandat de Président de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST arrivant à échéance.

La fonction de président de la société est assumée alternativement pendant une durée de deux ans, renouvelable pour un an.

---

Le Président, a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS**

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le Président nouvellement nommé pour acceptation de ses fonctions, après lecture.

***Signé électroniquement conformément à l'article 1367 du Code civil***

**Le Président de séance : Monsieur Benoît CATEL**  
**Représentant la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**

Signé par :  
**Benoît CATEL**  
FA7E0ADD86F64FF...

**Pour la BANQUE POPULAIRE VAL DE France (\*)**  
***Monsieur Mathieu REQUILLART***

***Bon pour acceptation des fonctions de Président (\*\*)***

DocuSigned by:  
**Mathieu Réquillart**  
5599CEC7065E412...

(\*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président » (\*\*)

(\*\*) Mention validée par procédé de signature électronique conformément à l'article 1174 et aux articles 1366 et suivants du Code civil.